

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte
Tél : 03 87 3 4 83 31
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le 25/06/2020

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,
à

**Monsieur le Maire
Mairie de Fribourg
280, rue du stade
57810 Fribourg**

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la création d'un chenal d'étiage au sein du lit mineur du ruisseau du broche.
N°57-2020-00135 - Accord immédiat
RÉF. : Y\Dossiers instruits_en cours\Tx sur cours d'eau\Ruisseau du broche\Fribourg
P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Création d'un chenal d'étiage au sein du lit mineur du ruisseau du broche**

Ce dossier a été déposé par : Mairie de Fribourg

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- ✓ un exemplaire du dossier de déclaration ;
- ✓ un exemplaire du **récépissé de déclaration n°57-2020-00135** en date du 25 juin 2020 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,


Céline Dellinger

Copie :
-OFB
-Syndicat mixte de la Seille Amont

